

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 7 JUN 2021**

Délibération n° 21-06 : Création d'un établissement Secondaire basé à Andrézieux Bouthéon

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire

Le Comité syndical se réunit à l'effet de créer un établissement secondaire basé à Andrézieux Bouthéon

Présents : Mesdames Solange BERLIER, Anne DAMON, Fabienne PERRIN, Nadia SEMACHE.
Messieurs Pierrick COURBON, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Joseph FERRARA, Luc FRANCOIS ,
Georges HALLARY, Eric LARDON, Gaël PERDRIAU, Hervé REYNAUD, Philippe VALENTIN ,Daniel
VILLAREALE

Pouvoirs : Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur VALENTIN
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Georges ZIEGLER donne pouvoir à Madame Fabienne PERRIN

Excusés : Mesdames Corinne BESSON FAYOLLE, Irène BREUIL,
Messieurs Christophe BAZILE, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Jean-Pierre TAITE, Georges
ZIEGLER

Secrétariat Général
Commun Départemental

02 JUL. 2021

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

Service logistique immobilier

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Saint Etienne Loire et sa régie d'exploitation sont domiciliés à l'adresse du siège du syndicat 2 rue Charles de Gaulle - 42000 SAINT-ETIENNE .

Afin de répondre aux obligations fiscales liées au prélèvement de la CFE –contribution économique des entreprises- le syndicat mixte doit créer un établissement secondaire situé à l'adresse du lieu d'exercice de l'activité.

Cette démarche permettra de rattacher la CFE de la régie d'exploitation au Services des impôts des entreprises territorialement compétent, à savoir Montbrison.

Il est précisé que le siège et la gestion des impôts commerciaux (IS, TVA, TS, CVAE, PAS) resteront à l'adresse du siège du Syndicat Mixte de l'Aéroport -2 rue Charles de Gaulle - 42000 SAINT-ETIENNE.

Après en avoir délibéré le comité syndical

approuve la création d'un établissement secondaire pour le Syndicat mixte de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire n°SIRET 200030872 situé rue de l'aéroport à Andrézieux Bouthéon pour satisfaire aux obligations de perception de la CFE.

**Gaël PERDRIAU
Président du Syndicat Mixte
de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire**



Votants : 18 représentant 87% des voix
Vote POUR : 18 représentant 87% des voix
Vote CONTRE : 0